



Questions fréquentes

## Comment choisir un masque antipoussière?

Certains travaux de bricolage (ponçage d'un plancher, pose d'un isolant...) provoquent un dégagement de particules fines (poussières ou fibres) qui peut représenter un risque pour la santé! A la maison, vous aurez le plus souvent recours à un demi-masque pour protéger vos voies respiratoires; celui-ci recouvre le nez, la bouche et le menton.

Vous choisirez une protection respiratoire suivant la toxicité et/ou la concentration des particules respirables. Un masque de type FFP3 assure une protection 5 fois supérieure à celle d'un masque de type FFP2 qui, lui, protège 2,5 fois plus qu'un masque de type FFP1.

Attention à ne pas confondre un masque "de confort" et un masque "antipoussière": ils sont souvent vendus l'un à côté de l'autre mais seul le second protège le porteur. Vous reconnaîtrez un vrai masque antipoussière à son étiquetage: il doit présenter le marquage CE, la mention EN149:2009 (norme selon laquelle il a été testé) et la classe de protection (FFP1, FFP2 ou FFP3).

La désignation du masque de protection respiratoire est désormais « demi-masque filtrant contre les particules ». Le sigle NR ou R est à ajouter après FFP1, FFP2, FFP3 :

1. NR : Si l'utilisation du demi-masque filtrant est limitée à une journée de travail. Il est non réutilisable.
2. R : Si le demi-masque filtrant est utilisable plus d'une journée de travail. Il est donc réutilisable. Si besoin, la lettre D doit être rajoutée suivant la performance du colmatage. Exemple : FFP3 NR D.

Les masques fabriqués avant la prise en compte de la nouvelle norme peuvent avoir encore l'ancien marquage.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

**Source URL:** <https://ecoconso.be/content/comment-choisir-un-masque-antipoussiere>